

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maïka Bélisle

<https://www.cadre21.org/membres/eb5db4c5e804500c5cc5eb92>

Date d'obtention : 2022-06-03 18:31:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- La méthode d'intervention SEXTO assure un encadrement et des interventions uniformes.
- Cette méthode favorise l'augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.
- L'utilisation de la méthode SEXTO vise une prise en charge beaucoup plus rapide que les interventions préconisées avant la mise en place de la trousse d'intervention SEXTO.
- Finalement, la méthode limite le partage de contenu pornographique dans les écoles secondaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'outille afin d'être en mesure d'agir plus efficacement et plus rapidement auprès des élèves qui fréquentent l'école secondaire. La formation me rappelle également que le rôle de l'intervenant en milieu scolaire doit offrir un environnement sain et sécuritaire et que le bien-être de chaque élève est la priorité des 3 partenaires de la méthode d'intervention SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Je ferai attention de ne pas regarder ou visionner aucun contenu à caractère sexuel afin de l'effacer.
- Je porterai attention aux actes impulsifs et malveillants.